



Procès verbal d'élimination de denrées alimentaires

Le 08 avril 2025 à 11h30

Le maire d'Aussac-Vadalle, ou son représentant désigné, constate ce jour la nécessité de procéder à l'élimination de la commande de poisson reçu ce jour de la Ste EDEN-OSTREA La prée de Sion 17137 Esnandes.

A la réception, le poisson « filet de cabillaud » lot n°07042025 ne présentait pas de mauvais signes, à la vue, à l'odeur et au toucher. La température au contrôle à la réception était de 1,7°C. Il était emballé dans une boîte en polystyrène recouvert de glace.

A la cuisson, il dégageait une odeur désagréable très forte ressemblant à de l'ammoniaque.

L'Agent a tout de suite averti l'élu en charge du restaurant scolaire et à procéder sur son ordre à l'élimination du poisson.

Mode d'élimination : placé dans un sac conteneur noir.

Régine LIOT
Adjointe au Maire

R. Liot